



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 50603

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'obligation d'étiqueter les viandes bovines européennes. Le nouveau règlement communautaire sur l'étiquetage de la viande bovine (boeuf et veau) a été adopté à l'identique du projet voté par le Parlement européen. Celui-ci a supprimé la catégorie de l'animal mais exigé l'origine complète de l'animal pour la viande hachée (né, élevé, abattu). Dans l'information des consommateurs sur les viandes françaises, le type racial a aussi disparu. La France possède pourtant un troupeau spécialisé « races à viande », et il aurait été important que l'on puisse faire parvenir cette information jusqu'au consommateur. C'est d'ailleurs un moyen de comparaison primordial pour les artisans bouchers majoritaires sur ce type de viande. La catégorie disparaissant, l'information du consommateur sera très réduite. En conséquence, il lui demande si cet étiquetage européen très en deçà des attentes des consommateurs peut être complété, les artisans bouchers étant particulièrement attachés à une information complète telle qu'elle existe aujourd'hui.

Texte de la réponse

Le nouveau règlement communautaire relatif à l'étiquetage des viandes bovines, tel qu'il résulte du processus de codécision du Conseil et du Parlement européen, rend obligatoire l'étiquetage des mentions portant sur l'origine des viandes et prévoit un dispositif facultatif pour les autres informations, en particulier, la catégorie et le type racial de l'animal. Ce dispositif facultatif doit être mobilisé par les professionnels, dans le cadre de démarches volontaires, pour apporter au consommateur des informations complémentaires. De plus, le règlement communautaire prévoit que des systèmes nationaux obligatoires plus contraignants peuvent être établis pour les viandes nationales jusqu'au 31 décembre 2001, autorisant ainsi le prolongement du dispositif mis en place en France pour la viande bovine française.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50603

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5194

Réponse publiée le : 11 décembre 2000, page 6976